

Formalités & frais de douane

Tout ce que vous avez besoin de savoir pour recevoir et expédier facilement vos marchandises hors Union Européenne.

POST LUXEMBOURG

RÉCEPTION D'ENVOIS

Envois provenant de pays hors Union européenne

Tout colis contenant des marchandises et provenant d'un pays situé en dehors de l'Union européenne doit faire l'objet de formalités douanières.

Selon le cas, plusieurs montants peuvent être dus à l'arrivée :

- la TVA luxembourgeoise ;
- un droit de douane ;
- des frais européens de traitement ;
- des frais de traitement POST ;
- des accises pour certains produits spécifiques.

Clients particuliers

Depuis le 1er juillet 2026

Les achats en ligne de marchandises provenant d'un pays hors Union européenne et dont la valeur totale ne dépasse pas 150 € sont soumis à un droit de douane de **3 € par type d'article** contenu dans le colis.

À partir du 1er novembre 2026

De nouveaux frais européens de traitement de **2 € par type d'article** s'ajoutent au droit de douane existant.

Ces frais concernent les achats en ligne de marchandises provenant de pays hors Union européenne, quelle que soit la valeur de l'envoi.

Exemple pour un colis d'une valeur de 150 € ou moins :

- 1 t-shirt + 1 jean + 1 paire de chaussures = 3 types d'articles = **9 € de droit de douane + 6 € de frais européens de traitement** ;
- 1 t-shirt + 2 jeans = 2 types d'articles = **6 € de droit de douane + 4 € de frais européens de traitement**.

Ces frais sont soumis à la TVA. Leur paiement dépend des modalités prévues lors de l'achat ou de l'importation.

Frais de traitement POST

Dans le cas où des formalités douanières doivent être effectuées par POST, des frais de traitement s'appliqueront également :

- 6 € pour un colis d'une valeur inférieure ou égale à 22 €
- 18 € pour un colis d'une valeur strictement supérieure à 22 € jusqu'à 150 €.

Ces frais couvrent notamment la prise en charge de l'envoi, la déclaration douanière et sa présentation à la douane.

Paiement à l'arrivée

Lorsqu'un montant reste à régler, le paiement peut être effectué à la livraison ou lors du retrait en point de vente POST.

Bon à savoir

Avant de commander, pensez à vérifier le pays réel d'expédition de votre colis. Certains sites peuvent afficher une boutique européenne alors que le colis est expédié depuis un pays hors Union européenne.

Exemples de calcul

Colis contenant 3 types d'articles

Montants indicatifs pouvant être dus à l'arrivée du colis.

Colis de 20 €*

TVA non prépayée

- Droit de douane : 3 € x 3 types d'articles = 9,00 €
- Frais européen de traitement : 2 € x 3 types d'articles = 6,00 €
- TVA (17 %) : 5,95 €
- Frais de traitement POST : 6,00 €

Supplément à payer à la livraison : 26,95 €

Colis de 50 €*

TVA non prépayée

- Droit de douane : 3 € x 3 types d'articles = 9,00 €
- Frais européen de traitement : 2 € x 3 types d'articles = 6,00 €
- TVA (17 %) : 11,05 €
- Frais de traitement POST : 18,00 €

Supplément à payer à la livraison : 44,05 €

Le droit de douane est de **3 €** par type d'article contenu dans le colis.

Un frais européen de traitement de **2 €** par type d'article s'ajoute.

*Les montants indiqués correspondent à la valeur totale du colis, frais de port inclus.

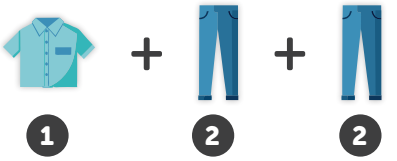
La TVA est calculée sur la valeur totale du colis, le droit de douane et le frais européen de traitement.

Comment sont calculés les "types d'articles» ?

Chaque catégorie d'article compte pour 1 type d'article.



3 types d'articles = 15 €
9 € de droit de douane + 6 € de frais européen



2 types d'articles = 10 €
6 € de droit de douane + 4 € de frais européen

Le paiement peut être effectué à la livraison ou lors du retrait en point de vente POST.



Veillez à ce que tous vos achats hors Union européenne comprennent bien la TVA luxembourgeoise et les droits d'importation afin d'éviter toute majoration à la livraison.

Prenez garde également lors de vos futures commandes auprès des marketplaces de bien vérifier la provenance du vendeur et du lieu d'expédition.

POST Luxembourg ne pourra être tenu responsable des majorations éventuelles en cas de non conformités de vos envois.

Clients professionnels

Tout envoi postal à destination d'un client professionnel (assujetti à la TVA) est dédouané par CFL multimodal ***, quelle que soit la valeur marchande.

ATTENTION

N'oubliez pas de communiquer votre numéro de TVA lors de votre commande afin que votre envoi soit traité de manière appropriée.

EXPÉDITION D'ENVOIS

Tout envoi de marchandise vers une destination hors Union Européenne (export) est soumis à un certain nombre de formalités douanières.

- La responsabilité revient à l'expéditeur de vérifier quels documents de douane sont requis pour son envoi international.
- L'expéditeur qui est tenu responsable de sa déclaration doit compléter ces documents, les signer et les coller sur son envoi.

Envois expédiés à destination des pays de l'Union européenne

Pour les envois à destination d'un des 27 pays européens, il n'est pas nécessaire de compléter et de joindre des documents douaniers.



Certaines régions et territoires ne font pas partie de la zone fiscale de l'Union européenne et nécessitent les mêmes formalités douanières que pour les envois hors de l'UE*.

Envois expédiés à destination des pays en dehors de l'Union européenne

Pour les envois de marchandises vers des pays hors de l'Union européenne et, en fonction de la valeur totale des marchandises, vous devez joindre obligatoirement à votre envoi une déclaration en douane CN22 ou CN23.

POST ou l'expéditeur (via l'espace MyPost) se charge de faire la saisie informatique détaillée de toutes les informations douanières :

- Coordonnées de l'expéditeur et du destinataire
- Contenu de l'envoi
- Description du contenu : description de chaque marchandise, quantité, poids unitaire et valeur unitaire

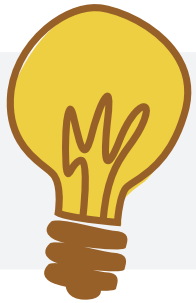
Vente de marchandises

Lors d'une vente de marchandise, il faut également indiquer le code SH* et le pays d'origine de la marchandise.

Pour les envois d'une valeur supérieure à 1000€, vous devez joindre :

- Une facture en double exemplaire, indiquant la valeur du contenu et cette dernière doit être attachée à l'envoi dans une pochette transparente. Le cas échéant, une facture pro-forma est suffisante ;
- Une licence d'importation ou un certificat d'origine des produits selon les destinations.

Afin de savoir quelle marchandise est acceptée dans le pays de destination, vous pouvez vous renseigner auprès de l'Administration des douanes et accises**.



Les formulaires de douane doivent être remplis et collés sur les envois par vos soins.

Les envois avec marchandises hors UE ne peuvent pas être déposés dans les boîtes aux lettres jaunes, mais doivent être remis dans un point de vente POST (Espace POST, bureau de poste, Point POST).

*/ Liste des pays et des codes SH disponible sur : https://www.post.lu/particuliers/courrier/formalites-douanieres
**/ Rendez-vous sur : https://douanes.public.lu
***/ Rendez-vous sur : https://www.cfl-mm.lu/fr-fr/solutions/logistique/douane

Pour plus d'information



8002 8004

www.post.lu

PC/DE/26/06/DO/04/FR